

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels
Bureau de l'Environnement
Affaire suivie par : Guillaume BILLAUDEAU
Tél. : 05.49.08.69.54
Adresse mail : guillaume.billaudeau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 15 JAN. 2024

Prise d'acte n° A6503

Monsieur,

Par courrier reçu le 25 mai 2023, vous avez déposé un dossier relatif à la modification du plan d'épandage de l'élevage de volailles que vous exploitez au lieu-dit « La Prison », sur la commune de GOURGÉ.

Vous bénéficiez de l'arrêté préfectoral n°5517 du 8 décembre 2014 modifié, pour 123 000 animaux équivalents volailles.

Le projet consiste en l'arrêt de la production de chevreaux et l'augmentation de la SAU de 15,62 ha (par l'ajout de l'îlot n°7 sur la commune de Saint-Loup-Lamairé).

Il ressort après examen par l'inspection des installations classées que :

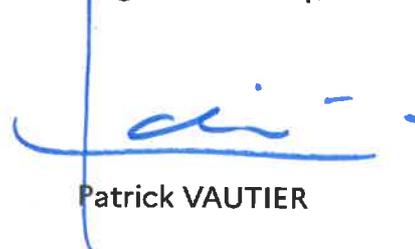
- L'atelier volailles n'est pas modifié ;
- La cartographie du plan d'épandage et le bilan de fertilisation ont été mis à jour ;
- L'îlot n°7 ne se situe pas dans la zone de captage du Cébron ;
- Aucune activité supplémentaire n'est prévue.

Ces informations ne sont pas substantielles, et ne constituent qu'une mise à jour de votre plan d'épandage.

Je prends donc acte de cette nouvelle gestion des effluents de l'élevage de volailles que vous exploitez au lieu-dit « La Prison » sur la commune de GOURGÉ.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

EARL RENAUDEAU
Siège Social
10, Rue des Genêts
Naide
79600 SAINT-LOUP-LAMAIRÉ